

**Accord de dématérialisation des pièces justificatives  
et des documents budgétaires dans le cadre du RSA**

**Rapport n° CP/2012/757**

**Service gestionnaire :**

Service de l'insertion et de l'emploi

**Résumé :**

La Paierie départementale du Bas-Rhin propose la signature d'un accord permettant la dématérialisation des pièces justificatives et des documents budgétaires dans le cadre du RSA. Il est proposé d'y donner une suite favorable.

La Paierie départementale du Bas-Rhin propose la signature d'un accord permettant la dématérialisation des pièces justificatives et des documents budgétaires dans le cadre du RSA. Un tel accord existe déjà pour ce qui concerne la gestion de la paie. Cet accord n'emporte aucune conséquence financière.

Pour ce qui concerne le RSA, cet accord porte sur la liste des bénéficiaires du RSA détaillant l'acompte de versement sollicité par la CAF et la MSA. Chaque mois, cette liste comporte plus de 21 000 lignes.

Ce rapport a été soumis à la commission des solidarités qui a émis un avis favorable.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, approuve l'accord de dématérialisation des pièces justificatives et des documents budgétaires joint en annexe au présent rapport.*

*Elle autorise par ailleurs son Président à signer ce document au nom du Département.*

Strasbourg, le 17/09/12

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL